

Séance du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024/63

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Moulleron-le-Captif et la Roche sur Yon Agglomération - Ilot rue Principale - rue de la Roche

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,


Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet renouvellement urbain sur deux secteurs approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 24 février 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Moulleron-le-Captif, la Roche sur Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur les secteurs de la rue Principale et de la rue de la Roche,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 04 OCT. 2024



Le Préfet de la Vendée